3 FOCUS SUR LE PIAVE NUMÉRIQUE

› Dans le cadre de l'action « **Projets industriels d'avenir** » (PIAVE) du Programme d'investissements d'avenir, un appel à projets thématique « Sécurité des personnes et des biens, des infrastructures et des réseaux» a été lancé. Ce programme, dont le dernier appel à projets devait se clôturer en janvier 2017, **va se poursuivre jusqu'au 28 juillet 2017.**

Rendez-vous sur notre site evoly-consulting.fr pour plus de détails.

A PROPOS DE EVOLY Consulting

NOUS SOMMES UNE SOCIÉTÉ DE CONSEIL SPÉCIALISÉE EN MANAGEMENT DU FINANCEMENT DE L'INNOVATION

Depuis plus de 15 ans, nous intervenons auprès d'entreprises de toutes tailles autour de **4 domaines d'expertises :**

- Le management du financement de l'innovation
- La gestion et l'accompagnement scientifique de projets innovants
- Le marketing de l'innovation
- L'intelligence scientifique : veille scientifique et stratégique

RÉFÉRENCEMENT

bpifrance — Référence Conseil en Gestion — Qualification des Services Intellectuels ISQ OPQCM

L'équipe d'EVOLY Consulting est constituée de profils complémentaires (ingénieurs et docteurs en sciences, fiscalistes, auditeurs et spécialistes de la gestion de projets) qui interviennent sur des missions variées :

- Réalisation d'audits et de rescrits en vue de déterminer les possibilités d'obtention de crédits d'impôts **(CIR-CII)** ou du statut Jeune Entreprise Innovante **(JEI)** ;
- Montage de dossiers de **demande d'aide publique** (subventions, avances remboursables, prêts) ;
- **Management scientifique,** administratif et financier de projets de R&D ;
- Accompagnement opérationnel scientifique
- **Veille scientifique** et technologique
- Rédaction scientifique

evoly CONSULTING
1, allée Moulin Berger – 69130 ECULLY **Tél :** 04 78 33 17 54 **Mail :** contact@evoly-consulting.fr **SIRET :** 75066433600021 - **NAF :** 7022Z
evoly-consulting.fr

Newsletter #2

01/2017

À L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNÉE

› **EVOLY** Consulting, spécialiste du financement de l'innovation dans le domaine de la santé et du numérique, vous propose un nouvel exemplaire de sa newsletter en présentant 3 sujets :

1_ Une sélection d'appels à projets dans le domaine de la santé

2_ Une présentation des nouveautés votées dans le cadre de la loi de finances pour 2017

3_ Un focus sur le PIAVE numérique

evoly CONSULTING
1, allée Moulin Berger – 69130 ECULLY **Tél :** 04 78 33 17 54 **Mail :** contact@evoly-consulting.fr **SIRET :** 75066433600021 - **NAF :** 7022Z
evoly-consulting.fr

1 SÉLECTION D'APPELS À PROJETS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

› Il existe des dizaines d'appels à projets proposés par différents organismes.

Nous avons réalisé une sélection en tenant compte non seulement des dates à respecter pour soumettre un projet, mais également en intégrant **des possibilités raisonnables de succès** dans la sélection des dossiers.

Il ressort de notre analyse ciblée sur le domaine de la santé, une sélection de plusieurs dispositifs pouvant être sollicités dans le courant de l'année 2017. Les appels à projets sont les suivants :

APPEL À PROJETS	DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE	BUDGET MOYEN	TAUX DE SUBVENTION
DGA Rapid	Un projet est sélectionné sur les critères suivants : - sa qualité technologique et son caractère innovant - son adéquation aux orientations scientifiques et technologiques de la défense - ses perspectives d'applications civile et militaire, d'industrialisation, de normalisation et de brevets - son « incitativité » pour les partenaires et ses retombées économiques - la qualité de son partenariat en termes de complémentarité et d'accord - sa cohérence d'ensemble.	Environ 600 K€	Maximum 80%
EIT Health	L'EIT Health soutient l'entrepreneuriat et l'innovation dans le domaine de la santé et du vieillissement actif, dans le but d'améliorer la qualité de la vie et de la santé en Europe. L'EIT Health réalise des appels à projets de différents types, parmi lesquels on trouve les «Innovation Projects» : ces projets peuvent soit répondre à un sujet prédéfini soit être «bottom-up».	Selon le pilier sollicité. Il existe 3 piliers : 1 - Innovation : financements de projets 2 - Campus : création de communautés professionnelles 3 - Accelerator : aide à la création d'entreprise	
ERA-nets	Le mécanisme ERA-NET (European Research Area Network) vise à mettre en réseau les programmes nationaux et régionaux de R&D. Il existe des ERA-nets dans de nombreuses thématiques.	Selon la thématique ciblée (maladies rares ; cancer ; nano médecine ; neurosciences ; maladies infectieuses ; médecine systémique ; biologie de synthèse)	
EUROSTARS	Le programme est ouvert à toute thématique (procédure bottom-up) mais cible des projets proches du marché (commercialisation de l'innovation dans les 2 ans suivant le projet). Ces projets doivent être coordonnés par une PME consacrant au moins 10% de son chiffre d'affaires ou de son effectif à la R&D.	1,4 M€	PME française : de 30 à 40% - Autres sociétés françaises <de + de 2 000 salariés : 30% - Laboratoires publics français : 100% (max 100 k€)
EURO TRANS BIO	Le programme EuroTransBio soutient les actions d'innovation et de recherche à destination des PME en finançant des projets transnationaux ambitieux et ayant un impact commercial substantiel sur le marché.	Environ 200 K€	50%
Fonds Unique Interministériel (FUI)	Le FUI est un programme destiné à soutenir la recherche appliquée, pour aider au développement de nouveaux produits et services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme.	De 2 à 6 M€	PME : de 30 à 45% ETI : 30% Autres sociétés : 25% Laboratoires publics : 100%
H2020 SME Instrument	L'instrument PME est exclusivement destiné aux PME des pays membres de l'UE (ou pays associés), porteuses d'une innovation de rupture. Le programme est régi par des appels d'offre spécifiques à 10 thématiques (plusieurs AAP par thématique) mais cible des projets en phase de commercialisation	De 0,5 à 2,5 M€	de 70 à 100 %

2 NOUVEAUTÉS LA LOI DE FINANCES POUR 2017

› La loi de finances pour 2017 a été votée à la fin du mois de décembre 2016. Il s'agit du dernier budget de l'actuel quinquennat et il se veut dans la continuité de la stratégie économique déployée depuis 2012.

Nous avons retenu 3 mesures à destination plus particulièrement des PME :

- Le rehaussement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)
- La baisse progressive du taux d'Impôt sur les Sociétés (IS)
- La prolongation du dispositif Jeune Entreprise Innovante (JEI)

1_ LE REHAUSSEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

Compte tenu de la bonne appropriation du CICE par l'ensemble des entreprises, il a été décidé de le renforcer en 2017. Son taux passe de 6 à 7% pour les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2017. Ce renforcement constitue un nouvel allègement de plus de 3 milliards d'euros au bénéfice des entreprises, qui peuvent l'enregistrer dans leur compte dès maintenant et qui peuvent recourir à des mécanismes de préfinancement.

2_ LA BAISSE PROGRESSIVE DU TAUX D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (IS)

La loi de finances pour 2017 contient également une mesure de baisse du taux normal de l'IS pour parvenir à 28% en 2020 sur tous les bénéfices de toutes les entreprises. Cette baisse se fera en 4 étapes :

- Dès 2017 pour l'ensemble des petites et moyennes entreprises (PME), jusqu'à 75 000 € de bénéfices
- En 2018, pour l'ensemble des entreprises jusqu'à 500 000€ de bénéfices ;
- En 2019, pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ;
- En 2020, pour l'ensemble des entreprises.

3_ LA PROLONGATION DU DISPOSITIF JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE (JEI)

Pour rappel, le dispositif JEI permet à de jeunes PME de moins de 8 ans et dont 15% des charges sont des dépenses de recherche, de bénéficier d'exonérations fiscales (exonération d'impôt sur les sociétés et d'impôts directs locaux sur délibération des collectivités).

Le dispositif comprend en outre un volet social consistant en une exonération de cotisations sociales patronales, qui est pérenne.

Ce dispositif a été reconduit puisqu'une étude de la Commission Européenne l'a classé 1er parmi les dispositifs de soutien à la recherche et développement.

L'efficacité de ce dispositif étant largement reconnue, il est prorogé jusqu'au 31 décembre 2019.